

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
DE
SOIE ARTIFICIELLE
par le procédé Viscose
21, Place de Brouckère, BRUXELLES

NOTICE SUR LES PRODUITS
FIGURANT A
L'EXPOSITION DE LIÈGE 1905

PAR
M. MAX LYON, Ingénieur
Administrateur-délégué de la Société
ET
M. POUGET, Industriel à Lyon (Rhône)

(3^{me} TIRAGE)



BRUXELLES
IMPRIMERIE EM. ROSSEL
42, RUE DE LA MADELEINE, 42

NOTICE

SUR LES

PRODUITS FIGURANT A L'EXPOSITION DE LIÈGE 1905

(3^me TIRAGE)

Repro het MOT, Grimbergen

Bruxelles. — Imp. Em. ROSSEL, rue de la Madeleine, 42.

Repro het MOT, Grimbergen

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
DE
SOIE ARTIFICIELLE
par le procédé **Viscose**

21, *Place de Brouckère*, BRUXELLES

NOTICE SUR LES PRODUITS

FIGURANT A

L'EXPOSITION DE LIÈGE 1905

PAR

M. MAX LYON, Ingénieur

Administrateur-délégué de la Société

ET

M. POUGET, Industriel à Lyon (Rhône)

(3^{me} TIRAGE)



BRUXELLES

IMPRIMERIE EM. ROSSEL

42, RUE DE LA MADELEINE, 42

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
DE
SOIE ARTIFICIELLE

par le procédé **Viscose**.

21, Place de Brouckère, BRUXELLES

NOTICE

SUR LES

PRODUITS FIGURANT A L'EXPOSITION DE LIÈGE 1905

PAR

M. MAX LYON, Ingénieur

ADMINISTRATEUR-DÉLÉGUÉ DE LA SOCIÉTÉ

ET

M. POUGET, Industriel à Lyon (Rhône)

Les produits fabriqués dont il est question dans la présente notice sont exposés dans une vitrine qui se trouve groupe 13, classe 80, dans la collectivité des fils et tissus de coton, ainsi que sur un panneau extérieur au salon de l'Association des ingénieurs sortis de l'école de Liège, à l'intersection du hall de l'industrie et du hall des machines.

La Société générale de soie artificielle par le procédé Viscose a été constituée à Bruxelles le 13 octobre 1904, pour l'exploitation ou la mise en œuvre en Belgique, Suisse, Espagne, Portugal, Indes anglaises, Luxembourg, Autriche-Hongrie, Russie, Suède, Danemark, Norvège, etc., des remarquables brevets de fabrication de soie artificielle, tels qu'ils résultent des inventions

de MM. Cross, Bevan et Beadle, d'une part, et de MM. Stearn et Topham, d'autre part. Ces inventions sont exploitées industriellement :

En France, à Arques-la-Bataille, par la Société française de la Viscose ;

En Allemagne, à Sidowsaue, près Stettin, par le prince Henkel de Donnersmark.

En outre, il y a des tables de filature à Kew Gardens, près Londres, où l'on a fabriqué et fabrique encore la soie artificielle Viscose pour le compte de la Société générale belge et MM. Samuel Courtauld et C^{ie}. C'est de là que proviennent les fils de soie artificielle employés dans les produits manufacturés exposés à Liège par la Société générale, en attendant que sa grande usine en construction à Hofstade, près d'Alost, sur la Dendre, soit complètement achevée en août ou septembre 1905.

D'autres usines pour la fabrication de la soie artificielle par le procédé Viscose sont également déjà en construction ou sur le point d'être commencées par les propriétaires de brevets en divers pays, soit :

En France, par la Société ardéçhienne de la Viscose ;

En Suisse, par la Société suisse de la Viscose ;

En Angleterre, par MM. Samuel Courtauld et C^{ie} ;

En Italie, par la Société italienne de la Viscose.

Enfin, prochainement l'industrie de la Viscose sera également établie en Espagne, Autriche-Hongrie, Russie, etc.

La présente notice a pour but de donner quelques explications sur les articles exposés par la Société générale de soie artificielle par le procédé Viscose.

Il y a lieu de noter que cette exposition des applications de la Viscose n'a nullement été faite dans le but de faire reluire aux yeux du public des œuvres d'art industriel où la soie artificielle Viscose aurait été employée, et d'exposer dans un pavillon élégant et coûteux, de telles œuvres qui peuvent d'ailleurs se fabriquer avec n'importe quel fil, la société n'a poursuivi qu'un but purement industriel et pratique; elle s'adresse surtout au grand public consommateur, qui trouvera dans sa vitrine et sur son panneau matière suffisante à satisfaire son goût, et aux fabricants de tissus, qui pourront s'y livrer à des études sur la nature du fil Viscose; la société est prête à leur fournir tous renseignements qu'ils pourraient désirer et à leur donner des échantillons sur lesquels ils pourront se livrer à des essais de résistance et d'usure, qui, avec son brillant et son éclat, doivent et peuvent seuls entrer en ligne de compte dans un fil de soie artificielle, et feront triompher définitivement la Viscose.

Il y a lieu de rappeler que la soie Viscose est uniquement fabriquée au moyen de la cellulose, de la soude caustique et du sulfure de carbone, et que le fil ne contient ainsi aucune trace de matière mordante.

1^o Brocart Louis XIV. Fond crème, 1^m,30 de large.

Ce dessin, qui est la propriété de M. Jules Pansu, 17, rue des Jeûneurs, à Paris, et qui a été fabriqué dans les ateliers de M. D. Barbet, à Lyon, prête énor-

mément à faire valoir le mérite de la soie de Viscose comme brillant et netteté du fil.

Il est composé de chaîne Schappe, tramée soie de Viscose pour les fleurs de fond et de brochés et pour les lamés tramés filés or et argent. Cette étoffe comporte 35 coloris de trame de soie artificielle de Viscose, qui tous se mélangent et s'harmonisent sans se choquer; en effet, la trame des brochés flotte beaucoup et offre à la vue des surfaces unies relativement grandes, sur lesquelles se reflètent avec intensité les rayons lumineux. Ces avantages se trouvent rehaussés par l'opposition de brillant avec la chaîne fond crème en Schappe et l'armure taffetas, qui est mate par sa nature.

**2° Lampas Louis XIV laté multicolore, fond crème,
en 0^m,54 de large.**

Cette étoffe est faite d'une chaîne soie Organsin Cévennes, filature et ouvraison Auguste Delubac, de Vals les-Bains (Ardèche), tramée Viscose.

Ce tissu, de pur style et de coloris anciens, met en évidence les qualités qu'a la soie de Viscose de s'assimiler les teintes les plus douces et les plus éteintes, sans détriment de son brillant. Il complète également les remarques faites précédemment sur la netteté et la propreté du fil, sur lequel n'apparaissent aucunes malpropretés, appelées communément « costes et bouchons ».

3° Lampas Louis XVI, fond rouge, en 0^m,54 de large.

Cette étoffe latée deux beiges camaïeux, dessin avec cariatides, comporte deux chaînes, l'une rouge et l'autre beige, dite de liage, en soie de Cévennes, comme il est dit plus haut, et est tramée double en soie de Viscose, donnant au dessin et à ses motifs tout leur relief par le fait de son brillant.

Ce lampas a été fabriqué dans les ateliers de M. D. Barbet, 3, rue Pizay, à Lyon.

4° Brocatelle art nouveau, en 0^m,80 de large.

Ce tissu, fond crème tramé vert et maïs, dont le dessin est l'un des plus artistiques que l'on puisse trouver dans le style moderne, pour lequel les dessinateurs et coloristes cherchent encore leur voie, se recommande par son cachet de nouveauté et de bon goût. La chaîne crème est faite d'Organsin Cévennes, trois bouts filature et ouvraison Delubac, et d'une trame intérieure de fond en gros lin qui produit les effets bombés de la chaîne et de trames de flottés vert et maïs en plusieurs bouts de soie de Viscose, mettant toujours en évidence son brillant et sa propreté.

**5° Reps d'ameublement or, en 1^m,30 de large,
chaîne soie de Viscose, tramée coton,
assemblé ton sur ton.**

Ce panneau se recommande spécialement à l'œil du visiteur, en ce que la soie artificielle de Viscose n'est

plus employée comme trame, ainsi qu'elle vient d'être décrite précédemment, mais en chaîne, nécessitant de la part des fils qui la composent de bien plus grandes qualités de ténacité et d'élasticité.

A cet effet, le fil de soie de Viscose, titrant 100 deniers, a été tordu sur lui-même 450 fois sur 1 mètre, et on a obtenu un fil dénommé *poil*, qui lui donne plus de résistance dans l'effort à supporter au travail et aux secousses du métier et l'empêche de se désagréger dans son frottement, soit dans les maillons, soit dans son passage dans les dents du peigne. Néanmoins cette torsion de *poil*, tout en arrondissant le fil, lui conserve tout son brillant, ainsi que l'atteste le tissu, dont le chatoiement est au moins égal, pour ne pas dire plus grand, que s'il était fait en chaîne des plus belles soies naturelles de Chine ou de France.

Ce reps provient des ateliers de MM. Delasalle et Rebatel, 19, rue des Capucines, à Lyon.

6° Velours cramoisi uni et façonné en 0^m,54 de large.

Nous pouvons affirmer sans crainte de nous tromper que nul avant nous n'avait eu l'idée d'essayer la soie artificielle dans un emploi de velours. Nous estimons que nos essais sont couronnés en tous points de succès, ainsi qu'en témoignent par leur aspect les velours exposés.

Nous ne pouvons relater dans cette rapide notice tous les développements techniques sur les difficultés qu'il a

fallu vaincre et les tâtonnements auxquels nous nous sommes livrés pour obtenir ce résultat : qu'il nous suffise de faire savoir que la chaîne dite toile de velours est un Organsin Cévennes 3 bouts 38/40 deniers, la trame en coton et le poil faisant le velours en Organsin de Viscose 2 bouts titrant 180 deniers et donnant 550/600 tours de filage et 400/450 de tors; ces torsions inverses permettent aux brins de se détordre et de s'épanouir quand ils sont coupés. Ce fil organsin est exposé spécialement en écreu. Nous ajouterons que, grâce aux procédés de teinture employés et au dernier avivage sur lequel cet Organsin soie de Viscose a été séché, nous avons obtenu un fil très doux et très souple dont la coupe a été très facile et très nette d'après l'avis même de l'ouvrier veloutier.

Le velours façonné (dit de Gènes) provient du velours uni qui a été frappé et gaufré d'après un dessin Louis XIII du plus heureux effet donnant les apparences d'un velours ciselé fait au métier.

Ces velours ont été fabriqués dans les ateliers de M. D. Barbet, 3, rue Pizay, à Lyon.

7° Surahs unis et façonnés et Damas à petits bouquets de diverses couleurs.

Ces tissus de nouveauté pour robe proviennent d'une chaîne Organsin de Cévennes, teinte en blanc et sont tramés soie de Viscose en diverses nuances; ils produisent par l'opposition des couleurs de la chaîne et des

trames des effets de glacé très heureux. Leur souplesse, leur netteté, la finesse de leurs coloris et leur brillant leur donnent l'impression d'étoffes faites avec les plus belles soies de Chine filées à l'européenne.

Ces surahs et damas ont été fabriqués par les soins de M. J. Pouget, 4, rue Puits-Gaillot, à Lyon.

8° Ruban Mossoul, 51 lignes de large.

Ce tissu de fond chaîne soie et coton tramé soie de Viscose est d'un aspect merveilleux ; cette trame a, par son miroitement, la propriété de donner au tissu l'apparence d'une qualité vraiment supérieure à celle que pourrait produire le même emploi de la soie ordinaire produite du cocon : elle offre un champ d'études très avantageux et pour des emplois multiples.

9° Ruban étamine, 46 lignes.

Ce ruban en fond mi-tramé soie a toujours les mêmes propriétés du brillant lumineux, et, ce qui est encore à envisager surtout comme une des qualités supérieures de cette soie, et qui lui donne des avantages sur la soie ordinaire, c'est incontestablement la régularité de son titre, qui permet de produire toujours un ruban d'une homogénéité aussi parfaite de toucher.

10° Damas robes.

Ces damas sont fabriqués avec des organsins du Japon de premier ordre et une trame Chine, tours

comptés pour la trame blanche; les trames couleur sont en soie Viscose; il est facile de se rendre compte qu'il est impossible de distinguer ces deux matières l'une de l'autre, soit pour le brillant, soit pour la régularité. Dans le damas noir tramé rose et vert (la branche de marronnier), la trame verte est en trame de Chine et la trame rose en Viscose, et là aussi il y a impossibilité absolue de distinguer la trame Viscose de la trame de Chine.

Ces damas ont été fabriqués par M. Albert Martin, 10, rue Bat-d'Argent, à Lyon.

11° Dentelles.

Les dentelles exposées sont fabriquées uniquement avec la soie Viscose; les dentelles crème ont été exécutées à Vals en fils moulinés; les autres ont été fabriquées en Belgique par les ouvrières des ateliers de la firme Delaere et C^{ie}, fabricant de dentelles véritables, rue du Marécage, 42, à Bruges, en fils 500 deniers pour les grandes pièces et en 1,000 deniers pour les entre-deux, tels qu'ils sont sortis des tables de filature avec 120 torsions au mètre courant. Le col Berthe ou Godet représente un véritable chef-d'œuvre comme travail et dessin; pour faire ce col l'ouvrière a dû employer 384 fuseaux. La dentelle grande largeur a été faite sur un dessin spécialement exécuté pour la Société et n'existe pas dans le commerce; elle a été travaillée par l'une des plus grandes artistes ouvrières en Belgique et à cet effet elle a dû employer 210 fuseaux. Tous les

dessins sont la propriété de la firme Delaere et C^{ie}; ils se composent de plusieurs points différents et ont été faits spécialement pour être travaillés en soie artificielle Viscose; cette firme considère que la soie Viscose surpasse en qualités toutes les soies artificielles travaillées par elle, et elle a reconnu en connaissance de cause que cette superbe matière est incontestablement à tous les points de vue une véritable merveille, étant très solide et possédant toutes les qualités requises et désirables pour le travail aux fuseaux.

12° Tresses.

Les tresses exposées ont été fabriquées par les Manufactures réunies de tresses et lacets de Saint-Chamond; elles sont très bien réussies, quoique la torsion du fil employé fût trop faible, ce qui a occasionné 9 1/2 % de déchet à la fabrication.

13° Passementeries pour ameublements et nouveautés.

Les différents échantillons sont comme dessin et exécution la propriété de M. Gérard Neyrinck, fabricant de passementeries à Bruxelles, et ont été commandés par la Société de soie artificielle Viscose pour l'Exposition de Liège; ils font particulièrement ressortir les qualités de la soie Viscose, c'est-à-dire le brillant, la netteté et la solidité du fil. Tous ces types sont en soie Viscose, sauf les chaînes de fond qui seules sont en soie Schappé, et ils montrent que la soie Viscose offre de

grands avantages pour la passementerie en donnant au dessin un beau brillant, accusant nettement les reliefs et se prêtant à toutes les difficultés de fabrication. On a employé surtout des soies Viscose titrant de 50 à 60 deniers pour ces passementeries, tandis que pour les tissus on a employé des titres de 90 à 110 deniers.

14° Galons 15 lignes.

Le fond de ces galons est produit par du coton mercerisé; la trame Viscose qui fait le broché met spécialement en évidence son brillant. Ces galons ont été exécutés par MM. Seiler et C^{ie}, à Bâle.

15° Rubans brochés 54 lignes.

Les rubans brochés 54 lignes montrent que la trame Viscose peut aussi être employée pour produire des tons très tendres, en même temps que luisants. Ces rubans sont maintenant très à la mode.

La chaîne de ce tissu est faite en Organsin Tessin 2 bouts, filature Melano, et le broché en soie Viscose, titrant 120 deniers, 5 bouts. Ces rubans ont également été exécutés par MM. Seiler et C^{ie}, à Bâle.

16° Teintures en écheveaux.

Les soies en écheveaux ont été teintées par la maison J. Meysmans, teinturier, à Vilvorde; ces teintures ont admirablement réussi aux premiers essais.

Le panneau de soies en écheveaux a été exécuté par la maison A. Momm et C^o, à Forest.

**Renseignements sur la teinture des écheveaux
de soie de Viscose.**

Nous avons exposé dans quelques flacons les produits colorants qui s'appliquent une fois dissous le plus aisément sur notre soie à base de cellulose ainsi que sur le coton; mais nous devons ajouter que la grande variété des coloris qu'il faut obtenir nécessite des mélanges de produits dont tous ne s'appliquent pas sur des bains de même nature ni aux mêmes températures et exigent pour les obtenir des connaissances professionnelles dans le détail desquelles nous ne pouvons entrer. Qu'il nous suffise de dire que presque tous les produits fins employés sur soie peuvent après mordantage s'appliquer sur la soie de Viscose et permettent d'obtenir les couleurs les plus tendres en même temps que leur degré de fixité à l'air et à la lumière en est augmenté; que notre soie de Viscose s'accommode très bien des bains alcalins et acides à toutes les températures jusqu'au bouillant sans altération aucune de la fibre, ce qui permet de fixer davantage les teintes, de mieux les unir et de les monter et les réduire plus facilement au degré d'intensité de coloration désiré; que, contrairement à d'autres soies artificielles, nous obtenons tous les maniements de la soie naturelle

depuis le grand craquant jusqu'au toucher le plus doux employé pour la moire antique.

Nous avons soumis durant plusieurs semaines au grand jour derrière une vitre les couleurs qui composent nos tissus d'ameublement exposés et nous avons remarqué qu'elles résistaient parfaitement à la lumière, condition indispensable des couleurs pour ameublement.

Nous ajouterons enfin que par le fait de l'abaissement de la résistance et de la ténacité de notre fil de Viscose, qui a cela de commun avec celui de toutes les autres soies artificielles à l'état mouillé, les manipulations durant les opérations de teinture nécessitent des ouvriers habiles, consciencieux, ayant du doigté, l'habitude de manipuler la soie et d'user de toutes les précautions que comporte une matière aussi délicate qui ne se prête pas à certains efforts que l'on fait supporter à la soie naturelle : tels que coup de cheville, raclage des brins pour juger les nuances et secouage au chevillon avant de porter la soie à l'étendage pour y être séchée. En un mot, les opérations manuelles exigent des mains très exercées et des ouvriers ayant du goût et aimant leur métier.

Observations générales sur les futures applications de la soie de Viscose.

Jusqu'à présent les soies artificielles n'ont eu leur emploi à peu près unique qu'aux articles pour galons et passementeries; ce débouché leur suffisait, car il

accaparait totalement la production des usines s'occupant de leur fabrication et il n'y avait pas lieu de leur chercher d'autres écoulements.

Mais actuellement, où de nombreuses sociétés s'organisent pour la fabrication des soies artificielles, toutes d'après leurs propres dires, avec des procédés et des tours de mains distançant de beaucoup leurs concurrentes comme mérite, qualité et prix de revient, il faut envisager d'autres débouchés et s'ingénier à généraliser leur emploi en les faisant pénétrer dans des applications nouvelles où elles doivent trouver largement leur utilisation quand elles seront vendues sur les marchés de consommation à des prix les rendant intéressantes.

C'est ainsi que nous croyons fermement que les soies artificielles entreront grandement par la suite dans la consommation des places de Saint-Étienne, où elles le sont déjà un peu, de Lyon, Roubaix, etc., en France; de Zurich et Bâle en Suisse; de Come et Milan en Italie; de Bruges, pour les dentelles, de Verviers, de Gand, de Mouscron, de Saint-Nicolas-Waes, et, en général, des places étrangères fabriquant des tissus de soieries, des tapis de soie, des passementeries et des dentelles.

La soie artificielle de Viscose spécialement peut être employée non seulement comme trame avec des chaînes soie naturelle ou Schappe, mais encore comme chaîne, à condition d'être moulignée à cet effet; elle sera aussi d'un usage courant comme fil de mélange avec les cotons, laines, jutes, lins et on peut ainsi obtenir les plus heureux effets, notamment pour le linge de table; enfin, son usage deviendra courant pour la dentelle, la

passementerie, la chapellerie et une infinité d'autres applications; à ce titre, nous appelons l'attention de tous les fabricants de tissus et autres produits mentionnés ci-dessus sur les objets figurant à notre exposition et ils y trouveront certainement des enseignements utiles.

Ceci étant donné, il est certain que notre soie de Viscose, par ses qualités essentielles de brillant, de régularité, de ténacité et d'élasticité et se comportant très bien à la teinture, ainsi que nous l'avons développé plus haut, qualités se révélant par les multiples exemples qu'en donne notre exposition de Liège, faite cependant bien à la hâte (la constitution de notre société ne remontant qu'à quelques mois), se trouve appelée à prendre une place importante sur les marchés de consommation.

Nous n'ignorons pas que nous aurons à lutter contre bien des préjugés basés sur l'ignorance et à vaincre bien des routines invétérées, mais nous ne doutons pas que la grande voix de l'Intérêt ne finisse par primer sur les conceptions erronées de ceux qui sont rebelles à l'évolution du progrès, toujours en marche, quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse.

Nous relèverons ici seulement les objections qui nous sont faites et nous paraissant les plus sérieuses afin de les réduire à leur juste valeur.

1° Objection basée sur l'état dans lequel se présente la soie de Viscose à l'état mouillé perdant une grande partie de sa ténacité;

2° Courte durée de résistance de la soie de Viscose employée en tissus et altération de son brillant à l'usage ;

3° Différence de densité des soies artificielles comparées aux soies naturelles sur des fils de grosseur égale, les rendant aussi chères que ces dernières chargées dans les proportions où elles le sont actuellement dans l'industrie.

PREMIÈRE OBJECTION. — Nous avouons de suite que le défaut reproché existe mais qu'il est général à toutes les soies artificielles ; que nous devons chercher à le supprimer complètement ou au moins à l'atténuer, mais qu'il ne faut pas l'exagérer et en faire une condition *sine qua non* de leur emploi, car la soie de Viscose, à nouveau séchée, reprend toute sa ténacité, et elle a encore une ténacité telle à l'état mouillé qu'elle permet tous les emplois.

La soie de Viscose pour laquelle nous obtenons 1 gr. 10 à 1 gr. 20 de ténacité par denier à l'état sec ne perd pas assez de sa ténacité à l'état mouillé pour empêcher les écheveaux d'être immergés complètement et durant des heures dans des bains de teinture acides et alcalins à toutes les températures, d'y être manipulés, remués, tordus à la main et essorés et ressortent intacts pendant pour reprendre leur nervosité initiale une fois secs. Il ressort donc que le tissu dont la trame de Viscose est liée et comme soudée à une chaîne de soie naturelle dont la ténacité n'est pas atteinte par l'humidité résistera parfaitement à l'état mouillé, à moins qu'un effort imprévu ou volontaire ne veuille le faire céder.

Nous donnons pour preuve de notre dire qu'on a porté depuis huit mois UN PARAPLUIE dont l'étoffe est chaîne soie naturelle tramée Viscose qui a reçu toutes les averses possibles et est restée absolument intacte de tout dommage sans être ni coupée ni trouée.

Nous avons également fait porter des corsages par des dames, confectionnés avec des surahs de couleur comme ceux qui figurent dans notre vitrine, et cela d'une façon constante et durant des mois, et nous affirmons que par les influences de la transpiration sous les vêtements d'hiver dans les parties qui fatiguent le plus, ces dernières n'ont pas été détériorées et ont parfaitement résisté au frottement naturel qu'elles subissaient à l'état humide.

Nous ajouterons que ces corsages défraîchis par le porter ont été donnés à dégraisser, comme on le fait pour tous les tissus de soierie pure, et sont rentrés, après avoir été repassés au fer chaud, avec un aspect complètement neuf et sans aucune tare.

DEUXIÈME OBJECTION. — Nous y répondrons en disant que nous avons fait porter également des jupons dont le corps a été fait avec les petits damas à bouquets, comme ceux qui figurent dans notre vitrine, et pour la garniture desquels ont été employés pour volants, plissés, balayeuses et autres accessoires des taffetas de la qualité courante du commerce, à 3 francs le mètre, et que le corps des jupons portés pendant plusieurs mois a résisté sans coupures ni trous, usant deux garnitures de taffetas de soierie, et que le brillant du tissu n'était diminué que du fait de l'usure et du

frottement des vêtements dont il avait le contact.

Il est certain que le brin de soie de Viscose ne renfermant en lui aucun principe désagrégeant ou rongeur, puisqu'il est sans charge, ne subit sous l'influence du temps que peu de transformations dans son état moléculaire, contrairement aux soies naturelles qui entrent dans la contexture des soieries modernes qui sont imprégnées et nourries de substances étrangères et corrosives.

TROISIÈME OBJECTION. — On nous dit enfin que notre soie étant plus lourde que la soie naturelle, à volume égal reviendra plus cher que cette dernière dans les emplois où elle pourrait s'y substituer.

Cette question est une question de chiffres d'abord, car elle dépend du prix au kilogramme où s'offriront dans la suite les soies artificielles quand elles seront toutes répandues sur les marchés mondiaux ; mais on peut prétendre, sans être taxé d'exagération, que la question de faible plus-value de densité de la Viscose ne sera pas un obstacle à son emploi, et il restera à établir par des expériences nombreuses et délicates la relation exacte de différence de couverture et de garniture qui existe à poids et volume égaux entre un fil de soie naturelle et un de soie artificielle Viscose. Le temps ne nous a pas permis jusqu'à ce jour d'approfondir cette question qui le sera surtout dans la suite par des praticiens, mais les quelques expériences auxquelles nous nous sommes livrés jusqu'à ce jour, nous permettent de croire que cette différence ne dépasse pas 10 à 12 %.

CONCLUSION

Cette notice n'ayant pour but que de familiariser le visiteur étranger aux questions des soies et soieries, sur l'intérêt que présentent nos produits où la soie de Viscose a été employée d'après l'exposé que nous venons de faire de leurs qualités, de leurs emplois et de la justification qu'en fournit notre exposition, nous serons satisfaits et aurons atteint notre but si nous avons éveillé en lui une curiosité bien légitime et ouvert dans son esprit des horizons qu'il ne prévoyait pas.

D'autre part, nous ajoutons que, si elle tombe sous les yeux de personnes connaissant les tissus en général et leur fabrication en particulier, elles peuvent y trouver d'utiles renseignements qui contribueront à détruire les légendes erronées accréditées en certains milieux sur la soie Viscose et qui ne peuvent provenir que de sources dont la compétence sur cette soie laisse à désirer.

CERTIFICATS

MANUFACTURES RÉUNIES
de
TRESSES & DE LACETS
Société anonyme
Capital : 10,400,000 de francs
SAINT-CHAMOND (LOIRE)

Saint-Chamond, le 4 mai 1905.

*A la Société générale de soie artificielle par le procédé
Viscose, Bruxelles.*

Messieurs,

*En réponse à votre lettre du 2 courant, nous avons, en effet,
d'après les ordres de MM. Kessler frères & Co, de Lyon,
fabriqué en mars dernier 6 kilog. d'une soie artificielle qu'ils
nous ont remise et dont l'étiquette était libellée :*

*Stearn artificial Silk Patent Manufactured by
Viscose Spinning Syndicate Ltd.,
47, Victoria Street, London, S.-W.*

Nous espérons que ces pièces vous donneront satisfaction.

Manufactures réunies de tresses et lacets

L'un des administrateurs délégués,

Signé : CHARLES MACABIO.

ANCIENNE MAISON PERNON

FONDÉE EN 1782

CHATEL, TASSINARI & C^{ie}

Successeurs de GRAND FRÈRES

Lyon : 11, place Croix-Taquet ;
Bruxelles : 71, rue Van Artevelde ;
Londres : 47-48, Cheapside, E. C. ;
Paris : 32, rue des Petits-Champs.

Lyon, le 10 mai 1905.

Nous certifions que les tissus Lampas Louis XIV et Brocattelle art nouveau ont été tissés avec la soie artificielle Viscose remise par vous. Vous pourrez faire de la présente le profit que vous jugerez nécessaire.

Signé : CHATEL, TASSINARI & C^{ie}.

PASSEMENTERIES POUR AMEUBLEMENTS

ANCIENNE MAISON

NOGUÈS-RICHARD & C^{ie}

Gérard NEYRINCK, successeur
1bis, RUE D'ARENBERG

Bruxelles, le 3 mai 1905.

Tous les échantillons faits par ma maison pour la Société Viscose sont absolument fabriqués avec la soie Viscose, et il n'a été employé de la soie Schappe que pour certaine chaîne de fond parce que la soie Viscose n'offrait pas assez de solidité. D'autre part, il n'a pas été employé la moindre quantité de soie naturelle pour la fabrication de ces articles.

Signé : G. NEYRINCK.

GRAND PRIX 1900

ANCIENNE MAISON

LÉON & ADRIEN EMERY

Albert MARTIN, successeur

10, RUE DU BÂT-D'ARGENT, 10

Lyon, le 4 mai 1905.

Je soussigné Martin Albert, chevalier de la Légion d'honneur, fabricant de soieries, 10, rue du Bât-d'Argent, à Lyon, affirme que dans les pièces d'étoffes que j'ai fabriquées pour la Société générale de soie artificielle par le procédé Viscose portant les n^{os} 93079, 93099, 93100, 94462 et 94463 et faisant l'objet de mes factures des 30 mars et 22 avril écoulés, les trames couleurs employées sont en soie Viscose qui m'a été fournie par ladite Société.

Signé : A. MARTIN.

G. BALAY & C^{ie}

MANUFACTURE
DE RUBANS, NOUVEAUTÉS
CRAVATES
PASSEMENTERIES, VELOURS
SAINT-ÉTIENNE (LOIRE)

Saint-Étienne (Loire), le 6 mai 1905.

A la Société générale de soie artificielle par le procédé Viscose, Bruxelles.

Nous venons par la présente affirmer que les soies employées comme trame dans le patron 2944 et comme trame de brochés dans le patron 3004 sont parfaitement des soies artificielles par procédé Viscose, lesquelles nous ont été envoyées par vous pour le tissage de ces deux patrons et dont les marchandises vous ont été expédiées au fur et à mesure des rentrées de fabriques.

Signé : BALAY & C^{ie}.

SEILER & C^o
FABRICANTS DE RUBANS

Bâle, le 3 mai 1905.

HALE

Nous certifions que toutes les parties brochées couleurs des deux patrons commissionnés par vous ont été fabriquées avec de la soie Viscose, suivant votre désir exprimé dans vos lettres des 14 et 17 février dernier.

Signé : SEILER & C^o.

FABRIQUE DE SOIERIES & VELOURS

Zurich, le 4 mai 1905.

STEHLI & C^o

ANCIENNE MAISON E. STEHLI-HIRT
ÉTABLISSEMENTS :

Suisse : Obfelden ;

» Arth ;

Italie : Gernignoga ;

Etats-Unis : Lancaster ;

Allemagne : Erzingen.

Nous certifions par les présentes que dans la marchandise dont ci-inclus deux échantillons, fabriqués par nous, l'organisin est de la soie naturelle et la trame de la soie de Viscose.

Signé : STEHLI & C^o.

FABRIQUE DE DENTELLES VÉRITABLES

Bruges, le 3 mai 1905.

E. DELAERE & C^o

42, RUE DU MARÉCAGE, 42
BRUGES

Les soussignés déclarent par la présente que les dentelles facturées par eux à la Société générale de soie artificielle par le procédé Viscose ont été fabriquées exclusivement avec la soie artificielle Viscose qui leur a été remise à cet effet par la susdite Société.

Signé : E. DELAERE & C^o.

FABRIQUE DE SOIERIES
pour Ameublements

Lyon, le 25 mai 1905.

D. BARBET
3, rue Pizay, LYON

Je certifie que les étoffes tissées pour votre compte dans mes ateliers, le sont avec la soie artificielle « la Viscose », à savoir :

1^o Brocard Louis XIV, largeur 1^m,30, fond crème lamé or et argent.

Chaîne Schappe

Trames de fond crème } soie artificielle en Viscose ;
Nuances brochées }

2^o Lampas Louis XVI, dessin dit « les Cariatides », fond rouge de 0^m,54.

Chaîne Organsin Cévennes.

2 trames crème en Viscose ;

3^o Velours 0^m,54 cramoisi.

Tramé coton.

Vous pouvez vous servir de la présente pour faire l'usage que vous croirez utile.

Signé : D. BARBET.

L. DELASALLE & REBATEL

Lyon, le 18 mai 1905.

LYON :
49, rue des Capucines.

MARSEILLE :
8, rue du Jeune-Anacharsis

Nous certifions que le reps jaune 1^m,30 que nous avons fabriqué pour votre compte est bien tissé avec une chaîne soie artificielle de Viscose, montée en poil, 450 tours, que vous nous avez remise.

Nous vous autorisons à vous servir de notre affirmation pour les cas où vous le croirez utile.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations empressées.

Signé : L. DELASALLE & REBATEL.